

SPEVET

Compte rendu de l'assemblée générale

SPEVET

10 place Léon Blum

75011 PARIS

Le 02/12/2022,

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres représentés : 14

Ordre du Jour:

- 1. Ouverture et présentation du bureau sortant et du bureau soumis à l'élection.
- 2. Rapport financier et approbation des comptes de l'exercice clos le 30/11/2022
- 3. Rapport d'activité du secrétaire Sébastien Etchepareborde
- o décembre 2021 : mise en garde du site RecrutVet sur l'utilisation erronée de la terminologie propre aux spécialistes
- o décembre 2021 : signalement au CNO de l'utilisation erronée de la terminologie propre aux spécialistes dans leur communication sur la télémédecine
- o 1^{er} trimestre 2022 : rencontre avec les directeurs des principaux corporates pour se présenter
- 4. Élection du bureau : à main levée, 40 voix (présentes et délégations) pour aucune abstention, aucune voix contre
- o Le nouveau bureau est élu à l'unanimité
- o Il est composé de :
 - Sébastien Etchepareborde (président)
 - Jean-Pierre Jégou (président d'honneur)
 - Chantal Ragetly (trésorière)
 - Pierre Maitre (secrétaire)
 - Céline Pouzot-Névoret
 - Cyril Poncet
 - Emmanuel Guery
 - Thierry Azoulay
 - Pierre Menaut

Bertrand Vedrine

5. Mot des présidents :

Discours du président d'honneur Jean-Pierre Jegou

« Monsieur le Président de l'Ordre National des vétérinaires,

Monsieur le président du Syndicat national vétérinaire d'exercice libéral

Bienvenue à notre assemblée Générale élective du Syndicat des vétérinaires spécialistes SpéVet.

Chères amies et chers amis membres de notre Syndicat des vétérinaires spécialistes,

Merci pour votre présence nombreuse en cette assemblée générale de notre syndicat des vétérinaires spécialistes. Cela marque l'intérêt que vous portez à votre profession et plus particulièrement à votre mode d'exercice.

Je m'associe à Pierre Maître, notre nouveau secrétaire général que je tiens à remercier pour sa présence constante au sein du bureau, impliqué dans la mise en place des nouveaux satuts comme dans la création du site et sa gestion. Nous remercions l'AFVAC pour nous héberger dans cette assemblée générale dans de si bonnes conditions.

Je tiens à remercier à nouveau les membres du bureau sortant, nous allons avoir l'opportunité dans la suite de cette AG de parler de vos actions de l'année 2022.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du bureau en souhaitant leur participation pleine et entière auprès de leur nouveau président Sébastien Etchepareborde à qui je souhaite toute la réussite possible ce dont je suis persuadé.

Je vous remercie vivement pour l'honneur que vous me faîtes d'être votre président d'honneur.

Les sujets à traiter ne manqueront pas dans cette période dont chacun reconnaitra qu'elle s'accompagne d'une diversité accrue de types de pratiques, dans une profession gagnée par la financiarisation. Il semblerait qu'après les grosses structures type CHV ou cliniques à impact territorial important, ce soient les structures moyennes qui soient concernées.

Notre syndicat a été créé sous l'impulsion d'un éminent confrère ancien président de l'AFVAC, Didier-Noël Carlotti. Il a joué un rôle déterminant dans la reconnaissance des spécialités dans nos disciplines respectives.

Diplômé du collège européen de dermatologie à une époque, au début des années 90, où l'attitude de représentants de notre profession était de nous faire savoir qu'il était outrecuidant de se prévaloir d'un diplôme européen, il a été moteur dans la reconnaissance des diplômes européens après la mise en place des DESV par la voie universitaire et la validation des acquis de l'expérience.

Nous devons rappeler son action et savoir lui rendre hommage en toute circonstance exceptionnelle comme aujourd'hui.

Il a compris d'emblée la nécessité de défendre nos acquis professionnels en créant le Syndicat des vétérinaires français diplômés de collège européen. Il a occupé lui-même la présidence de ce syndicat qui a été hébergé par l'AFVAC, en succédant à Maurice Roze vétérinaire ophtalmologiste marseillais qui en fut le premier président, puis Emmanuel Bensignor succéda à Didier-Noël Carlotti à la suite de son décès prématuré. J'ai moi-même succédé à Emmanuel lorsqu'il a pris des fonctions au sein de l'EBVS.

Je suis heureux de constater que le vétérinaire isolé que j'étais et qui s'était engagé en 1991 dans l'exercice exclusif d'une spécialité, probablement le premier dans sa propre structure, va quitter la présidence d'un syndicat riche de plus d'une centaine d'adhérents issus d'une cohorte de plusieurs centaines de spécialistes, 550 diplômés spécialistes environ.

Ce chiffre devrait pourtant nous faire sursauter. Que représente-t-il face aux 20.197 vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre des vétérinaires? Ce rapport de 1 spécialiste toutes disciplines confondues pour 37 vétérinaires généralistes doit probablement être ramené à un rapport bien plus faible de 1/250 en moyenne pour une discipline donnée parmi les six ou sept disciplines les plus représentées.

On peut donc évacuer rapidement la question du nombre en affirmant que l'on manque actuellement de spécialistes, ce que nous avons tous constaté.

Une fois assis et reconnu, ce syndicat s'est muté en « Spévet » il y a cinq ans avec comme premier objectif de se rapprocher des autres syndicats vétérinaires français et une représentation au sein de la Fédération des Syndicats Vétérinaires Français, en se positionnant à côté du SNVEL. Cela s'est traduit par un changement de siège qui est passé de la rue de Berri à l'AFVAC à la maison des vétérinaires de la place Léon Blum.

L'autre objectif fut d'inciter et de faciliter le rapprochement entre les spécialistes issus de la voie de collèges européens et ceux issus des DESV. Cette évolution s'est parfaitement bien déroulée avec un travail et une participation de chacun sans considération de son diplôme d'origine. D'ailleurs les deux formations convergent vers la même excellence et la même exigence de re-certification dont nous allons parler. On fera le point tout à l'heure sur les activité du CNSV désormais sous la tutelle conjointe du MASA et du CNO.

Parlons de ce qui nous motive.

Nous avons toujours en cours un sujet récurrent sur la charte de bonnes relations entre vétérinaires généralistes et vétérinaires spécialistes. Elle n'a pas réussi à s'imposer comme sujet prioritaire pour le SNVEL. Peut-être l'objectif aboutira-t-il plus facilement à travers des nouveautés dans le texte révisé du futur code de déontologie. Ce sont des propositions de Pierre Menaut que Sébastien et moi avons transmises au Président Guérin et qui doivent être en cours d'analyse avant un nouvel échange sur le sujet.

Ce sujet n'est pas loin de concerner l'éthique professionnelle.

Je me permets de relever une action remarquable du Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires, le débat sur l'indépendance professionnelle. Il a fait l'objet d'un rapport du CNO particulièrement informatif, à lire absolument. Je ne le dis pas parce que le Président Jacques Guérin est parmi nous, mais parce que si la notion d'indépendance professionnelle n'est bien évidemment pas étrangère à des consoeurs et des confrères qui se sont engagés dans une activité libérale, elle mérite d'être davantage conceptualisée comme c'est le cas dans ce rapport du CNO.

Elle doit être présente à l'esprit de chacun d'entre nous et plus particulièrement réactualisée lorsque l'on change d'environnement en matière d'exercice professionnel.

Or cela concerne bon nombre de spécialistes qui travaillent dans des structures du type corporates tels qu'on nomme couramment les groupes financiers. La situation n'est pas définitivement stabilisée. Certains groupes sont mis en cause en matière de droit d'exercer pour manque de conformité aux textes législatifs précisant les exclusions liées au domaine d'exercice de ces sociétés. Des actions judiciaires sont en cours depuis déjà quelque temps.

Comme le mentionne ce rapport, nous devons être conscients que notre profession est dans une interface relationnelle (animal, propriétaire, environnement), que son objet, sa raison d'être reposent sur la préservation et le soin apporté au vivant, avec une compétence spécifique dans le secteur animal, inscrite dans une visée éthique générale.

L'indépendance professionnelle doit être protégée, condition sine qua non sans laquelle la pratique vétérinaire ne pourrait s'exercer.

Ce rapport du CNO innove et fait preuve d'exigence en proposant non seulement un contrôle passif de cette indépendance. C'est ce que j'avais lu dans un Rapport similaire du Conseil de l'Ordre des pharmaciens, pour simplifier, en l'absence de mise en cause pourquoi devrionsnous suspecter un défaut d'indépendance. Mais en allant au-delà il est proposé dans ce rapport un contrôle actif par des acteurs tiers qui auraient vocation à établir le niveau d'indépendance des professionnels exerçant et à identifier les conflits d'intérêts existant dans les établissements.

Ces exigences d'indépendance pourraient très bien s'accompagner d'une mutation de nos structures vétérinaires en une nouvelle catégorie de sociétés qualifiées de « société de mission » car de nature à revendiquer des ambitions environnementales et sociales. Leur activité économique répondrait à des besoins publiquement reconnus avec comme corollaire le fait de devoir se soumettre à des contrôles. Tels sont les éventualités qu'il faut connaître.

Notons que cette notion de « société de mission » serait de nature à répondre à la recherche de sens dans leur exercice professionnel qui caractérise nos jeunes étudiants et vétérinaires de la génération Z.

Sur un plan pratique on y lit que le vétérinaire doit avoir la capacité de décider, en pleine responsabilité individuelle sans influence en se reposant sur sa compétence, sur l'éthique et la déontologie, pour être capable entre autres de référer si nécessaire (ce qui concerne avant tout le généraliste) et de ne pas engager des actes non strictement nécessaires (ce qui est davantage du ressort du spécialiste) et sur son engagement personnel dans l'objectif d'éviter la perte de chance en toutes circonstances pour l'animal ce qui concerne tout vétérinaire.

Pour revenir aux dossiers en suspens, celui de la délégation d'actes semble avoir manqué d'un outil législatif pour le concrétiser. Il nous a été promis pas plus tard que mardi à la Journée nationale vétérinaire du CNO et du SNVEL.

Mais à force d'attendre sommes-nous dans une situation plus favorable ou au contraire dans une situation qui se complexifie. Dans les pratiques professionnelles auxquelles il faut associer l'exercice de nos ASV. Elles sont sous la dépendance financière de leur employeur qui n'est plus le vétérinaire en exercice au sens traditionnel du terme et par ailleurs au service du vétérinaire traitant qui doit exercer en toute indépendance. Leur formation pourrait être prise en charge par des corporates, avec quelle incidence ?

Cette année, avec Sébastien nous avons pris contact avec certains responsables de corporates. Mais ce fut avant tout une occasion de faire connaître SpéVet, de rappeler la position du spécialiste et les usages en matière de spécialité. Désormais, il sera nécessaire d'échanger sur la garantie d'indépendance des vétérinaires telle que le CNO sera amené à la préciser et d'aborder la question de la délégation d'actes dans ce rapport tripartite vétérinaire, corporate et ASV.

Chers amis plus que jamais nous sommes dans une situation qui nécessite une anticipation motrice de nos activités 2023 pour éviter toute situation dommageable à l'exercice de nos spécialistes.

C'est avec regret que je quitte la présidence de Spévet mais avec la sensation de l'œuvre accomplie au moins partiellement et dans le bon sens à votre service et à celui de notre profession.

Merci pour votre confiance et je ne manquerai pas de rester proche de vous que j'admire, chacun en particulier, en toute connaissance de l'exigence que vous avez dans l'exercice de votre profession.

Merci à vous.

Jean-Pierre Jégou »

Ce discours a été suivi d'une courte allocution vidéo du président élu Sebastien Etchepareborde

6. Point sur le Code de déontologie :

- O Nathalie Blanc, membre du CNO et en charge de ce dossier est présente dans la salle. Un point est fait sur le code déontologie qui
- Actuellement le dossier n'en est qu'à un stade préliminaire, des échanges sont en cours entre les CRO et le CNO à ce sujet et Nathalie Blanc nous a précisé que les instances professionnelles ne seraient contactés que en interne.
- o Les modifications de texte souhaitées (dossier mené par Pierre Menaut), déjà présentées au CNO au début de l'année, ont été exposées
- Certains points ont été portés en plus à son intention : le besoin de préciser la place du titre de résident et le besoin de voir apparaître et de préciser dans les contrats de garde mis en œuvre pour assurer la continuité de soins, les prérogatives du vétérinaire référent en matière de politique de transfert des cas le lendemain.

7. État sur le dossier « Délégation d'actes » :

O Dossier suivi par Sébastien Etchepareborde : SpéVet fait partie active des tables rondes sur le sujet

Les spécialistes ont été sollicités cette année pour écrire des définitions des actes présents dans la délégation, un point est fait sur la délégation d'acte avec Nathalie Blanc, en charge de ce dossier au sein du CNO. Le dossier devrait aboutir d'ici à la fin de l'année, le ministère l'ayant inscrit sur sa feuille de route et s'y étant engagé. Les instances professionnelles ont été interrogées (dont Spevet par l'entremise de son secrétaire de l'époque Sebastien Etchepareborde). L'ordre est en train de compiler les éléments et de mettre la touche finale au texte qui devrait être présenté au ministère dans les mois à venir. D'ors et déjà l'ordre s'oriente sur une liste positive d'actes délégables uniquement en présence du vétérinaire et sous sa responsabilité exclusive.

8. Point sur le site internet

O Dossier suivi par Pierre Maitre : présentations des dernières mises à jour. La mise en forme de la liste des programmes de résidences et les informations complémentaires à faire apparaître reste à définir collégialement.

0

9. Rapport sur le CNSV

- o Membres au conseil : Chantal Ragetly et Cyrill Poncet
- O Validation cette année d'une recertification quinquennale des DESV avec une nouvelle rédaction de l'article R.241-28 du code rural.
- Seuls 4 DESV restent actifs : Ophtalmologie, Anapath, Science et médecine des animaux de laboratoire et Elevage et pathologie des équidés
- o Rappel au ECVS de renvoyer leur preuve de recertification tous les 5 ans au CNO.
- o Demande de reconnaissance du ECVSMR et du ECZM (Zoo)

10. Point sur le dossier « Bien-être animal »

o Dossier suivi par Chantal Ragetly et Pierre Maitre

11. Informations EBVS

- o Dossier suivi par Céline Pouzot-Nevoret
- o Résultats du sondage de l'EBVS sur la reconnaissance des spécialistes en Europe

12. BRAINSTORMING:

Un temps d'échange informel a eu lieu en fin de séance afin de permettre à chacun de s'exprimer sur l'orientation du syndicat sur les sujets dont il doit s'emparer et sur les projets à mettre en œuvre dans les années à venir. Cet échange a pour objectif d'établir la feuille de route du bureau nouvellement élu pour la durée de son mandat.

o BurnOut post diplôme, souffrance au travail

Le Docteur Druet a présenté l'idée que le syndicat pourrait avoir un rôle à jouer dans la prévention des situations de burn-out notamment après passage de l'examen et/ou obtention du diplôme. Le syndicat pourrait notamment sensibiliser les jeunes diplômés sur ces sujets et les accompagner aux travers de ses épreuves. Christophe Hugnet propose également de faire apparaître sur le site le lien avec différentes associations d'entraide Veto-Entraide, SPS et autre instance (groupe de travail de l'Ordre)...

o Résidence

Dans le même esprit le syndicat pourrait mettre en œuvre une action visant à favoriser les échanges entre les résidents (organisation d'un WE loisirs inter résidents), d'un forum, afin de les aider à rompre l'isolement parfois ressenti dans certaines disciplines où le nombre de résident est restreint.

o Mal-être des spécialistes et résidents

Emergence des problématiques de stress et de mal-être dans un monde professionnel en tension : Face aux exigences des propriétaires, des corporates et groupements, comment former et protéger les spécialistes et résidents à ces problématiques.

Quelles sont leurs aspirations en termes de conditions de travail, de rémunérations, de statut. Essayer de s'interroger sur les clés de l'épanouissement au travail.

o Reconnaissance

La problématique de la reconnaissance a également été evoquée :

- reconnaissance auprès du grand public (support vidéo de communication plutôt qu'un poster pour la salle d'attente, encarts dans journaux de vulgarisation, mention dans les carnets de vaccination...)
- auprès des confrères (communications dans journaux professionnels, communication dans les écoles vétérinaires (organisation soirée/journée, intervention lors des journées d'orientation ou de présentation des parcours professionnels etc)
- et auprès des éleveurs (présentation de ce qu'est un spécialiste lors de la formation d'aptitude à l'élevage).

Création d'un congrès ou d'une journée des vétérinaires spécialistes : pour les spécialistes, mais thématique à aborder ?

o Promouvoir la spécialisation vétérinaire dans les écoles

Le syndicat pourrait rentrer en contact avec la DGER ou les directions des ecoles pour s'inquiéter de l'absence de programme de résidence dans les ecoles, du manque d'intérêt pour ces formations dans le cursus, du manque de spécialistes même exerçant dans les écoles en dépit de l'exigence de l'A3EV.

Médicaments vétérinaires

Demande de la part de Christophe Hugnet d'une communication auprès des confrères spécialistes dans la newsletter et sur le site des rappels, des règles de prescription des médicaments.

Telexpertise

Le site de Spevet pourrait recenser les sites de télé-expertise faisait appel à des spécialistes et faire un article pour mettre en garde et éclairer les confrères et les propriétaires sur l'expertise des personnes prodiguant les conseils.

Pour toutes questions, je vous invite à me contacter directement par mail : setchepareborde@gmail.com ou par téléphone : 06.88.69.90.67 pour que nous puissions en discuter librement.

Confraternellement

Sébastien Etchepareborde Président de SpéVet

Pierre Maitre Secrétaire Général de SpéVet